

## ISLAM

# La sexualité est-elle un tabou ?

**BARO Hamadi**

*La femme est devenue à l'heure actuelle un moyen de publicité par excellence, de séduction, mieux, un objet. De plus, la femme abuse de la liberté de disposer de son corps. Il s'ensuit une dépravation sexuelle qui a atteint son paroxysme, si l'on peut s'exprimer ainsi. En effet, la dignité de la femme est mise en cause, et nous assistons à une menace de disparition des peuples par le Sida. D'où un trouble moral profond de la société dite modernisée.*

**S**i tout habillage à un message à transmettre au public, alors, exposer ses charmes, c'est séduire les hommes. Or ce qui plaît à l'homme chez la femme, c'est la beauté, la coquetterie, et il est esclave de son désir de la femme. Car, son besoin sexuel est actif et agressif. C'est la raison pour laquelle l'islam a ordonné à la femme musulmane de couvrir tout son corps excepté son visage, ses mains et ses pieds, afin d'éviter la séduction qui aboutit le plus souvent à l'acte immoral : la fornication ou l'adultère. Ces actes sont en général les conséquences de l'exposition des charmes de la femme.

### **L'acte sexuel est sacré**

La sexualité n'est pas un tabou en Islam car, il est dit dans le Saint Coran : "Les femmes sont un vêtement pour vous (les hommes) et vous êtes un vêtement pour elles", chapitre 2, verset 187.

De plus, l'amour des femmes a été considéré comme l'un des caractères des prophètes. Voici un des propos du Saint prophète Mouhammad (Paix et salut de Dieu sur lui) : "J'aime dans la vie d'ici bas trois choses : le parfum, les femmes et la prière, qui est la prune de mon œil".

Toutes les actions que nous accomplissons, lorsqu'elles sont en accord avec les instructions du prophète (P.S.L.), sont des actes d'adorations. Lui-même (P.S.L.), informa un jour ses compagnons qu'ils seraient même récompensés d'avoir eu des rapports sexuels avec leurs épouses. Les compagnons, étonnés, lui demandèrent : "Comment pourrions-nous être récompensés pour avoir accompli un acte auquel nous prenons beaucoup de plaisir ?". Le

prophète leur demanda alors : "Si vous satisfiez vos désirs de façon illégale, ne croyez-vous pas que vous seriez punis ?", ils acquiescèrent. "Alors, dit-il, vous êtes récompensés de satisfaire vos désirs légalement avec vos épouses".

Notons que l'islam ne considère pas le célibat perpétuel comme un signe de vertu mais plutôt comme une aberration et une révolte contre les lois de la création, les lois de Dieu. L'acte sexuel discipliné dans le mariage est source de bénédiction, de paix et de perpétuation de l'espèce humaine.

### **Le cadre idéal de la sexualité**

Pour empêcher toute déviation sexuelle, chez les jeunes surtout, et dompter chez eux la pression de l'instinct sexuel, l'islam conseille aux responsables des familles d'envisager le mariage pour ceux d'entre eux ayant atteint la maturité. Pourvu qu'en plus de sa foi et sa bonne moralité,

l'homme ait le minimum nécessaire pour pouvoir subvenir aux besoins de sa famille. Précisons que l'épouse a le droit d'être nourrie, logée, habillée convenablement et soignée par son mari.

"O musulmans ! vos filles sont comme un fruit mûr sur l'arbre qui, s'il n'est pas cueilli à temps, pourrira. Ainsi, si vous ne mariez pas vos filles et que leurs instincts ne sont pas satisfaits, vous ne pourrez jamais les empêcher de tomber dans la déviation et la corruption car ce sont des êtres humains avec des besoins naturels", a déclaré un jour le prophète (P.S.L.). En effet, ces paroles du 7<sup>e</sup> siècle ne se reflètent-elles pas dans la réalité quotidienne de notre société actuelle ?

De tout ce qui précède, notons que le mariage, non fondé a priori sur la beauté physique et le bien matériel, est le seul moyen d'empêcher la corruption et la dépravation sexuelle pour que la société vive en paix.

Alors, d'un point de vue islamique, l'acte sexuel est très important et ne doit pas être accompli en dehors du mariage. C'est la raison pour laquelle des sanctions ont été prévues à l'égard de ceux ou celles qui commettent l'adultère ou la fornication. Enfin, aux yeux de l'islam, l'acte sexuel hors mariage ramène l'homme au plus bas échelon de celui de l'animal et entraîne des conséquences individuelles et sociales dramatiques. Le Sida, cette maladie du siècle, est une de ces conséquences.

Puisse Dieu nous guider sur le droit chemin. □